

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONTRAT DE MAINTENANCE, D'ASSISTANCE ET D'HEBERGEMENT DU LOGICIEL GEODP PLACIER DÉCISION N° DM-21-006 EN DATE DU 06 JANVIER 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° A-20-494 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'assurer la maintenance et l'assistance du progiciel GEODP PLACIER ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société ILTR de signer un contrat de maintenance et d'assistance du progiciel GEODP PLACIER;

## DÉCIDE

**DE SIGNER** avec la société ILTR – 35 rue du Château d'Orgemont 49000 Angers, représentée par son Président, Monsieur Yann Gobrait, un contrat de maintenance et d'assistance. La validité du contrat est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Le contrat est reconductible de manière tacite 3 fois par période d'un an, pour se terminer le 31 décembre 2024.

Le montant annuel de ce contrat s'élève à 1854,37 euros HT (mille huit cent cinquante-quatre et trente-sept centimes)

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de l'administration générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20210106-Imc1H7974H1-AR Date de réception en Préfecture : 06/01/2021

Date de Publication: 06/01/2021